



Solidaires - *Unitaires* – *Démocratiques*

Chauderon 5 – 1003 Lausanne – Tél. 021 / 351 22 50 – Fax 021 / 351 22 53 – www.sud-vd.ch – info@sud-vd.ch

COMMUNIQUE : 15 novembre 2009

Renvoi d'un mineur vers l'Italie : acte inhumain et inacceptable

Le 12 novembre 2009, Abdirashid, somalien mineur non accompagné (MNA) a été réveillé (alors qu'il était au Centre EVAM spécialisé dans l'accueil des mineurs) et emmené par la Police de sûreté vaudoise pour être conduit à l'Aéroport de Zurich en vue d'une expulsion en direction de Rome. A ce jour, nous ne savons pas si ce renvoi a été exécuté et n'avons aucune autre nouvelle.

Avant son arrivée en Suisse, Abdirashid a transité par l'Italie. Après avoir fui les combats dans la capitale somalienne, il est arrivé à Lampedusa, puis est resté, dans des conditions de vie extrêmement difficiles (au niveau de la promiscuité et de l'hygiène de vie) dans un camp pendant trois mois.

Au terme de ce laps de temps, il lui a été signifié: « L'Italie est grande, débrouillez-vous ! ». Après avoir erré quelques temps en Italie, il a pu rejoindre la Suisse. Abdirashid est en Suisse depuis le mois de janvier 2009, il y est arrivé seul, sa mère est à Mogadishu et son père est décédé en 2007. Il est scolarisé dans les classes d'accueil de l'OPTI depuis le mois d'août 2009. Alors qu'il était en train de trouver un peu de stabilité au sein du centre EVAM et dans l'école qu'il fréquentait, Abdirashid, jeune homme de 17 ans et demi, est maintenant, à nouveau totalement livré à lui-même. Aux dires des autorités cantonales et fédérales, qui ont été immédiatement alertées, cette procédure de renvoi a été faite dans le cadre des Accords de Dublin et ce renvoi est donc exécutable.

Il est inacceptable de renvoyer un élève mineur vers un pays qui n'assure aucun encadrement. Ceci viole la convention internationale des droits de l'enfant. De plus, les méthodes utilisées sont choquantes. Procéder à une rafle aux premières heures du matin rappelle les heures les plus sombres de l'histoire de l'Europe. Ceci a aussi profondément heurté les enseignant-e-s de l'établissement concerné, les élèves et les assistant-e-s socio-éducatifs du centre, qui plus est, n'ont plus aucune nouvelle de Abdirashid

En conséquence, Sud demande que :

- **les autorités ne procèdent pas à l'expulsion de Abdirashid;**
- **Abdirashid puisse retourner au centre EVAM et reprendre les cours dans sa classe;**
- **cesse tout renvoi de mineur.**

Nous apportons aussi notre soutien aux enseignant-e-s de l'OPTI, aux assistant-es- socio-éducatifs du centre EVAM, et aux camarades de classe de Abdirashid.

Secrétariat Fédéral de SUD